

Reçu Vendredi 26 juin 1998



Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis

Entente

Le comité des orphelins et des orphelines institutionnalisés de Duplessis acquiert pour la somme de \$ 1900 les documents suivants,

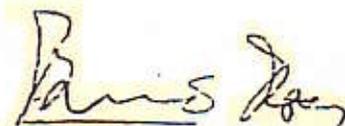
- l'ensemble des cassettes vidéos
- l'ensemble des cassettes audio
- l'ensemble des photos d'archives
- l'ensemble des dossiers de presse

ayant été produits, rassemblés ou appartenus à Fernand Devault.

Le COOID s'engage à ne jamais dilapider, détruire ou vendre lesdits documents qui porteront désormais le nom de ARCHIVES FERNAUD DEVAULT.

Dans le cas où le COOID mettrait fin à ses activités, le comité s'engage à remettre les Archives Fernand Devault aux Archives nationales du Québec.


Fernand Devault


Bruno Roy

DATE : Gramby, le 22 janvier 1998



Reçu Lundi 19 juin Lionel Lambert
2000

Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée générale annuelle.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.
3. A) Impact Communication Marketing: mise au point.
B) Me Lauzon: situation politique du dossier.
4. Lecture et adoption du rapport financier du COOID d'avril 1997 à mars 1998: présentation par Jocelyn Beaulieu pour Labelle, Racicot et associés, comptables agréés.
5. Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 1997, de l'assemblée générale du 20 février 1998 et de l'assemblée extraordinaire du 3 avril 1998.
6. Lecture et adoption du rapport d'activités du COOID d'avril 1997 à mars 1998.
7. Élections du Conseil d'administration en septembre 1998.
8. Période de questions.
9. Varia: A) ARCHIVES FERNAND DEVEAULT page 3 (A) X
B) _____
C) _____
D) _____
E) _____
10. Levée de l'assemblée générale annuelle.

(voir: convocation à l'assemblée générale annuelle au verso)

Procès-verbal
Assemblée générale annuelle

Le vendredi 26 juin 1998

Lieu: Centre Ste-Catherine d'Alexandrie
1700, rue Amherst, Montréal

Durée: De 19h05 à 22h05

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée générale annuelle

M. Bruno Roy, qui préside l'assemblée, souhaite la bienvenue aux orphelins et orphelines. Il leur explique la façon dont se déroulera l'assemblée et les invite à être disciplinés.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle qui subit quelques modifications et propose son adoption. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

3. A) Impact Communication Marketing: mise au point.

Le COOID n'a pas encore signé avec Impact Communication Marketing car, à l'annonce d'une éventuelle coopération, le gouvernement manifeste sa volonté de régler le dossier.

B) Me Lauzon: situation politique du dossier.

Me Lauzon rappelle qu'il travaille dans le dossier des orphelins-es de Duplessis depuis l'automne 1994.

Depuis avril dernier, il n'a qu'un seul interlocuteur, au niveau du gouvernement, l'avocat du Premier ministre M. Desgagnés. Auparavant, il y avait 3 ou 4 ministères impliqués dans le dossier ce qui compliquait les négociations.

Donc, depuis les deux derniers mois, il s'assure que les demandes des orphelins et orphelines soient bien comprises par le gouvernement. Bien que le gouvernement soit d'accord avec la majorité des demandes, il reste encore à discuter et négocier le point concernant les compensations financières.

4. Lecture et adoption du rapport financier du COOID d'avril 1997 à mars 1998: présentation par Jocelyn Beaulieu pour Labelle, Racicot et associés, comptables agréés.

M. Jocelyn Beaulieu présente le rapport financier du COOID de 1997-98. Le Conseil d'administration propose l'adoption du rapport financier 97-98 tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 1997, de l'assemblée générale du 20 février 1998 et de l'assemblée extraordinaire du 3 avril 1998.

Le président fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 1997 et propose son adoption. Adopté à l'unanimité.

M. Landry propose l'adoption immédiate du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 février 1998 puisque tous les membres en ont reçu une copie à la maison et ont donc eu le temps de le lire. Adopté à l'unanimité.

M. Roy fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 1998 et propose son adoption. M. Landry suggère que l'on annexe l'engagement proposé par M. Mathieu à ce procès-verbal. Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

6. Lecture et adoption du rapport d'activités du COOID d'avril 1997 à mars 1998.

Le président lit et propose l'adoption du rapport d'activités 1997-98. Adopté à l'unanimité.

7. Élections du Conseil d'administration en septembre 1998.

M. Roy explique brièvement le fonctionnement des prochaines élections. Dès la semaine prochaine, tous les membres recevront un formulaire de mise en candidature ainsi qu'une feuille de règlements concernant les dites élections. Les membres désirant poser leur candidature devront remplir le formulaire et l'envoyer par courrier pour le mardi 4 août 1998 (l'estampe de la poste témoignera de la date d'envoi). Les candidats-es devront être présents-es lors de la soirée des élections pour être admissibles. L'équipe composée du président d'élections, des scrutateurs, ..., sera formée cet été.

Le président suggère que, dès la prochaine assemblée générale, soit celle des élections, seuls les membres en règle puissent y assister. Adopté à l'unanimité.

M. Landry propose que tous ceux qui désirent poser leur candidature soient membre depuis le 30 juin 1998. La proposition est appuyée par M. Mathieu et adoptée à l'unanimité.

Il suggère également au COOID de spécifier le nom du président d'élections lors de l'envoi aux membres des noms des candidats et de la convocation aux élections.

Un membre de l'assemblée se questionne au sujet des candidatures que poseront les membres amis. Selon lui, un membre ami peut poser sa candidature seulement comme conseiller. Le Conseil d'administration vérifiera les règlements du COOID à ce sujet.

M. Labrosse suggère le vendredi 18 septembre pour la tenue des élections. Adopté à l'unanimité.

8. Période de questions.

M. Imonti propose que le COOID envoie aux membres la liste de tous les membres de l'organisme. Accepté à l'unanimité.

M. Hinse propose que le COOID signe avec Impact Communication Marketing un contrat d'un an incluant une rémunération maximale de 2% d'une éventuelle compensation financière (annexe).

M. Landry désire amender la présente proposition. Il suggère que le COOID fasse une dernière tentative, jusqu'au 1er décembre 1998, auprès du gouvernement. Si cette tentative ne donne pas les résultats escomptés, le COOID signera avec Impact Communication Marketing.

M. Roy suggère l'adoption de la proposition de M. Hinse avec l'amendement de M. Landry. M. Mathieu demande le vote. Accepté par la majorité.

9. Varia:

A) Archives Fernand Deveault

M. Mathieu affirme qu'il possède une copie du contrat concernant l'achat des archives de M. Deveault par le COOID. Il se demande pourquoi il ne contient pas l'inventaire des dites archives et pourquoi celles-ci se trouvent présentement chez le président. Dans le même souffle, il affirme enregistrer toutes les conversations téléphoniques qu'il a eues chez lui.

M. Roy explique la raison qui motive la présence des archives chez lui, soient des menaces qu'a reçues M. Deveault.

M. Hinse propose que le président conserve temporairement les archives Fernand Deveault chez lui. M. Lepage demande le vote. Le Conseil d'administration propose que l'on aborde de nouveau cette question lors de la prochaine assemblée générale.

M. Turcotte indique au COOID la possibilité de conserver les archives dans une institution spécialisée et propose d'annexer un inventaire au contrat.

10. Levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 22h05.

Alice Quinton, secrétaire

AQ\ac

PROPOSITION À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 juin 1998

Attendu qu'à l'assemblée extraordinaire du 3 avril 1998, monsieur Carlo Tarini, PDG de la firme "Impact Communication Marketing" et spécialiste en matière de stratégie, a offert les services de sa firme aux membres du COOID réunis en assemblée;

Attendu que l'assemblée délibérante s'est prononcée majoritairement pour que le Conseil d'administration entreprenne avec monsieur Tarini des négociations menant à la signature d'un contrat liant conjointement les parties;

Il est proposé que le COOID retienne les services de la firme "Impact Communication Marketing" afin d'accélérer le dossier du COOID vers un règlement satisfaisant et définitif pour l'ensemble des orphelins de Duplessis.

En retour, le COOID s'engage par contrat à verser à ladite firme une somme équivalant à 2% d'une éventuelle compensation financière accordée par le gouvernement du Québec ou toute autre partie prenante au dossier.

D'autre part, il est entendu que le COOID n'aura pas à rémunérer la firme "Impact Communication Marketing" en cas de non compensation par le gouvernement du Québec ou toute autre partie prenante au dossier.

Le présent contrat est valide pour une année à compter de sa signature.

Amendement au verso.

M. Lucien Landry propose de faire une dernière tentative auprès du Gouvernement jusqu'à l'automne (1er décembre). Si, à la suite de cette tentative, le dossier n'a pas progressé, le COOID signera le présent contrat avec Impact Communication Marketing.

M. Bruno Roy propose l'adoption de ce contrat incluant l'amendement proposé par M. Landry. Adopté par la majorité.